

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0080

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte Geneviève a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 février 2023, le règlement suivant :

• RÈGLEMENT CA28 0080

Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des membres des comités.

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12h.

DONNÉ à Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Le 16 février 2023

La secrétaire d'arrondissement Edwige Noza